NOTE D'INFORMATION

CFG Obligataire Plus

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas BATTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25124 en date du 31/07/2025.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC
SH

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CFG Gestion** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représentée par **Madame Sofia SKIREDJ** en sa qualité de Directeur Général , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CFG Gestion
SA au Capital de 5 000 000 Dh
Siège Social: 5/7, Rue Ibnou Toufail
CASABLANCA 20 100
Tél: (212-22) 25 00 50-Fax: (212-22) 98 26 1

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

SH

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CFG Obligataire Plus**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039802**
- Date et référence de l'agrément : **26/03/2025, GP25037**
- Date de création : **22/05/2007**
- Siège social : **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Etablissement de gestion : **CFG Gestion**
- Etablissement dépositaire : **CFG BANK sis à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représenté par **Monsieur Driss BENCHAFFAI.**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CFG Bank	Réseau d'agences bancaires	05 22 25 50 50
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI	05 22 48 82 41

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI & ASSOCIES** représentée par **Madame Bahaa SAAIDI**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

SH

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **4**
- Sensibilité max : **8**
- Indice de référence : **Moroccan Bond Index (MBI Global) publié et calculé par BMCE Capital**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du fonds est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement obligataire qui surperforme son indice de référence sur l'horizon de placement recommandé.**
- Stratégie d'investissement :

Le fonds sera investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM "obligations moyen long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le fonds peut également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, dans la limite de 10%, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds peut consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- **Bons du Trésor ;**
- **Titres de créances négociables ;**
- **Obligations ;**
- **Actions cotées à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier ou ouvert au public ;**
- **Titres d'OPCVM ;**
- **Titres d'OPCC et titres de FPCT ;**
- **Dépôt à terme.**

Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **Deux ans et plus**
- Souscripteurs concernés : **Grand public (Personnes physiques et morales)**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

SH

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/07/2007**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée tous les jours ouvrés.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion et dans le réseau placeur de CFG Bank. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de CFG Gestion ou du réseau placeur de CFG Bank chaque jour ouvré avant 11h pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour.**

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.

 Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative de la part majorée par la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative de la part minorée par la commission de rachat.
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **Pas de cas d'exonération des commissions de souscription et de rachat.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérées par CFG Gestion et détenues en portefeuille. Ils sont prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais Commissaire aux comptes	20 000,00 DH HT
(2) Commission AMMC	0,025% HT
(3) Frais Dépositaire	0,04% HT
(4) Frais Maroclear (mensuel)	300,00 DH HT
(5) Frais Maroclear (Trimestriel)	selon réglementation en vigueur
(6) Frais Publication	5 000,00 DH HT
(7) Prestation CFG Gestion	Frais de gestion -(1) -(2) -(3) -(4) -(5) -(6)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

SH